

Monsieur Philippe PARINI
Directeur Général des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Réf. : LKr/LR

Monsieur le Directeur Général,

Je viens d'être informé des conditions dans lesquelles la Direction Générale entend pourvoir les emplois d'Inspecteurs du Trésor public à l'issue du concours 2009.

C'est ainsi que, pour 2009, la Direction Générale a calibré les listes principales des concours de la Gestion publique à 292 lauréats pour les externes et 97 lauréats pour les internes, ainsi qu'une liste complémentaire de 25 lauréats pour les externes et 90 pour les internes.

Si la liste complémentaire externe a pour but de pallier les éventuels refus des candidats externes admis sur la liste principale, la constitution d'une liste complémentaire interne relativement conséquente a pour objectif d'utiliser au mieux, au-delà des proportions externe/interne (2/3-1/3) prévues dans le Statut de la catégorie A, les plans de qualifications ministériels de promotions internes.

C'est ainsi que depuis plusieurs années cette liste était appelée dans son intégralité (pour mémoire 103 lauréats de la liste complémentaire du concours interne 2008 ont été retenus).

Or, pour ce concours 2009, seuls 36 lauréats inscrits sur la liste complémentaire des internes devraient être appelés.

J'attire votre attention sur le fait que le 90^{ème} et dernier de cette liste complémentaire interne a obtenu la moyenne très honorable de 11,45 points, alors que la moyenne du dernier externe de la liste principale est de 10,48 points.

.../...

Par ailleurs la sélectivité du concours interne est d'autant plus forte qu'au total seuls 133 candidats sont retenus pour 1 208 composants contre 317 externes pour 1 735 composants.

De nombreux candidats internes non retenus nous ont fait connaître leur déception, d'autant que leur travail de préparation a été validé par de bons résultats.

Pour le Syndicat F.O.-DGFIP, cette situation n'est pas acceptable.

En effet, il ne saurait admettre que des agents soient les victimes d'une mauvaise estimation des besoins de l'administration ou de contraintes budgétaires mal maîtrisées.

Il est vrai que la réforme du régime des retraites, dont les conséquences néfastes ont été dénoncées par Force Ouvrière, contraint de nombreux agents à différer, parfois largement et de façon peu prévisible, la date de leur départ à la retraite.

C'est pourquoi le Syndicat vous demande que tous les lauréats internes de ce concours 2009 soient appelés à suivre la scolarité 2009/2010 dès le 1^{er} septembre 2009 à l'École Nationale du Trésor.

Veillez agréer Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean Yves BRUN
Secrétaire Général